

Image not found or type unknown



Syndic inopérant face à une fuite partie commune

Par **kfaire38110_old**, le **20/02/2008** à **09:30**

Bonjour,rrnrnUn copropriétaire ayant une chambre de bonne a fait faire une salle de bain à l'intérieur de celle-ci sans demander l'autorisation de la co-propriété. Dès que le locataire de cette chambre se douche, il y a une fuite d'eau au niveau de l'entrée de l'immeuble. Cela affecte donc des parties communes. Nous l'avons signaler au Syndic a plusieurs reprises. Le syndic dit avoir pris contact avec le copropriétaire mais aucune mesure n'est prise. (ils sont bons amis). L'entrée de l'immeuble continue de s'inonder chaque fois qu'il se douche.rn
Comment puis je obligé le syndic à agir?rrnrnMerci bien pour vos réponses